

COMPTE RENDU SEANCE DU 11 AVRIL 2026**Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de conseillers présent : 15**

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2026, les membres composant le conseil municipal de Fillières se sont réunis en mairie, le 11 avril 2026 à 9 h, sous la présidence de M. Francis HERBAYS, Maire.

Etaient présents : Francis HERBAYS, Anne-Marie GOBERT, Pierre THIRION, Laurence BALL, Pierre BLONDEL, Abdel Malek BOUSSALEM, Guy BERNARD, Mathias LETTNER, Martin VERLET, Elise PISTER, Pascal MATHIEU, Anaïs MARTINEZ, Claire GEORGES, Aline BODSON, Stéphanie DA COSTA E SILVA,

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Anne-Marie GOBERT est désignée pour remplir cette fonction.

9-2026 : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET DELEGUES AUX DIVERSES REPRESENTATIONS (15 pour- 0 contre)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la composition des commissions municipales et des désignations extérieures

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de toutes les commissions municipales et les adjoints, vice-présidents en fonction de leurs délégations.

I) Commissions municipales**Commission travaux/ urbanisme - Environnement/transition écologique :**

Président	Francis HERBAYS
Vice-Président	Pierre THIRION
Membres	Mathias LETTNER
	Pascal MATHIEU
	Abdel Malek BOUSSALEM
	Guy BERNARD
	Elise PISTER

Commission Culture / Enfance- Jeunesse- Lien Social jeunesse-culture :

Président	Francis HERBAYS
Vice-Président	Anne-Marie GOBERT
Membres	Anaïs MARTINEZ
	Claire GEORGES
	Laurence BALL
	Stéphanie DA COSTA E SILVA
	Martin VERLET

Commission des Finances :

Président	Francis HERBAYS
Vice-Président	Laurence BALL
Membres	Anaïs MARTINEZ
	Claire GEORGES
	Abdel Malek BOUSSALEM

Commission ouverture des plis (pour attribution marchés publics) :

Président	Francis HERBAYS
Titulaires	Laurence BALL
	Pierre THIRION
	Pierre BLONDEL
	Mathias LETTNER
Suppléants	Guy BERNARD
	Pascal MATHIEU

Commission Municipale Affaire Sociale :

Président	Francis HERBAYS
Vice- Président	Anne-Marie GOBERT
Membres	Pierre BLONDEL
	Claire GEORGES
	Aline BODSON
	Stéphanie DA COSTA E SILVA

Commission Communication :

Président	Francis HERBAYS
Vice-Président	Laurence BALL
Membres	LETTNER Mathias
	Abdel Malek BOUSSALEM
	Claire GEORGES
	Martin VERLET
	Elise PISTER
	Pierre THIRION

II) Membres extérieurs :

Comité des fêtes (deux titulaires dont le maire) :

Titulaires	Francis HERBAYS
	Claire GEORGES

Syndicat d'électricité (SDE 54) :

Titulaire	Pascal MATHIEU
Suppléant	Guy BERNARD

SIVU Chenil de Joli Bois :

Titulaire	Mathias LETTNER
Suppléant	Pascal MATHIEU

Mission Locale :

Titulaire	Anne-Marie GOBERT
Suppléant	Laurence BALL

SIS FILLIERES - VILLE AU MONTAIS (école) :

2 Titulaires	Francis HERBAYS
	Anne-Marie GOBERT
2 Suppléants	Elise PISTER
	Anaïs MARTINEZ

Syndicat des eaux d'Audun le Roman compétences CAL :

Titulaires	Pierre THIRION
	Guy BERNARD
Suppléants	Pascal MATHIEU
	Pierre BLONDEL

J'aime le cinéma :

Titulaires	Laurence BALL
	Anne-Marie GOBERT

Conseiller chargé de la défense :

Titulaire	Pascal MATHIEU
------------------	----------------

Délégué incendie :

Titulaire	Guy BERNARD
------------------	-------------

Association des communes forestières de Meurthe et Moselle et COFOR :

Titulaire	Pierre THIRION
Suppléant	Guy BERNARD

MMD 54 (Meurthe-et-Moselle Développement) :

Titulaire	Pascal MATHIEU
Suppléant	Elise PISTER

Commission Contrôle :

Titulaire	Elise PISTER
Suppléant	Claire GEORGES

SPL :

Titulaire	Francis HERBAYS
Suppléant	Anne-Marie GOBERT

CNAS :

Elu	Anne-Marie GOBERT
Agent	Ludivine PREUD'HOMME

Certaines commissions seront ouvertes à la population.

10-2026 : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) (15 pour- 0 contre)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la circulaire du Directeur des services fiscaux du 30 mars 2026 concernant le renouvellement des commissaires désignés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne 12 membres titulaires et 12 membres suppléants et transmettra cette liste à l'administration pour qu'elle nomme 6 commissaires titulaires et 6 titulaires suppléants.

11-2026 : DISSOLUTION DU Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (15 pour- 0 contre)

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 76 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) offre la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Considérant que la commune de FILLIERES compte moins de 1 500 habitants, il est proposé de procéder à cette dissolution et d'intégrer les actifs, les passifs et les résultats comptables du CCAS au sein de la comptabilité communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* PRONONCE la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de FILLIERES à compter du 31 décembre 2025.

* DÉCIDE que les compétences exercées par le CCAS seront désormais exercées de plein droit par la commune dans le cadre de la commission des affaires sociales.

12/2026 : DELIBERATION RELATIVE A LA NOMINATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES MEMBRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE (15 pour- 0 contre)

Le Conseil municipal décide de désigner **Madame Laurence BALL**, en sa qualité d'adjointe, en tant que représentant titulaire de **la Commune de FILLIERES**, et **Monsieur Abdel Malek BOUSSALEM**, en sa qualité de conseiller municipal en tant que représentant suppléant de **la Commune de FILLIERES** à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

Madame Laurence BALL quitte la séance et donne procuration à Anne-Marie GOBERT

13-2026 : PARTICIPATION MISSION LOCALE (15 POUR – 0 CONTRE)

Le Conseil Municipal accepte la participation de la commune de FILLIERES à la Mission Locale à 1.20 Euros / habitant pour l'année 2026 comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

14-2026 : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL (15 pour – 0 contre)

M le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le contrat de l'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, il convient de le supprimer suite à la nomination de l'agent en qualité de rédacteur affectée sur le poste créé à cet effet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

La suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{er} classe à temps complet au service du secrétariat de Mairie à compter du 30 avril 2026

15-2026 : CREATION POSTE DE CONTRACTUEL A TEMPS PARTIEL (15 Pour - 0 contre)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel suite au départ de l'ancien agent,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DÉCIDE la création d'un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique territoriale de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures à compter du 14 avril 2026.

16-2026 : RENOUVELEMENT CERTIFICATION PEFC (15 pour- 0 contre)

Le Maire expose aux conseillers que l'engagement de la Commune pour la certification PEFC est arrivé à échéance. Il s'agit de renouveler pour 5 ans l'engagement avec cet organisme de certification de la gestion forestière durable.

Dans ce cadre, la Commune s'engage à :

- Respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt, les règles de gestion forestière durable en vigueur.

- Accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autorise à consulter à titre confidentiel tous les documents, que la Commune conserve au moins 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable.
- Accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la Commune s'est engagée pourront être modifiées. Une fois informée de ces éventuels changements, la Commune aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son adhésion par courrier à PEFC Grand Est.
- Mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- Accepter que la participation de la Commune au système PEFC soit rendue publique.
- En cas de modification de la surface informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 APPROUVE le renouvellement de l'engagement pour 5 ans à la certification PEFC.
 AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

17-2026 ADHESION A LA CTASF (15 pour - 0 contre)

Le Maire présente aux conseillers la convention pour l'adhésion de la Commune à la Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatives (CTASF) qui a pour but d'organiser une réponse coordonnée de différents acteurs pour soutenir le projet d'un ménage dont la situation ne trouve pas de réponse dans l'offre de service de droit commun.
 Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVENT l'adhésion de la commune de FILLIERES à la CTASF pour l'année 2026,
 APPROUVENT de verser une participation de 300 €.

18-2026 Remboursement divers (pour 15 – 0 contre)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 ACCEPTE le chèque de remboursement de Groupama d'un montant de 1 565.11€uros concernant le règlement définitif du lampadaire Rue du Hallier.
 ACCEPTE le don d'un montant de 150 €uros effectué par chèque.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11 h 15

Le Maire,

Francis HERBAYS

